



**SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT
COMMUNE DU LAVANDOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
Siège social : Mairie du Lavandou – 83 980 LE LAVANDOU
Tél. : 04 94 05 15 70**

CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 30 mai 2024 à 14h30

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni le jeudi 30 mai 2024 à 14h30 en Mairie du Lavandou.

Il s'est tenu sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI.

Membres présents :

Monsieur Gil BERNARDI, président

Monsieur Jean PLENAT, vice-président

Monsieur Patrick LESAGE, délégué titulaire du Lavandou

Excusée :

Madame Anne-Marie WANIART, déléguée titulaire de la CC du Golfe de Saint-Tropez

Monsieur Patrick LESAGE est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024
2. Protocole relatif à la sortie du contrat de DSP d'assainissement collectif (partie traitement) pour la période du 01/06/2014 au 31/01/2024
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024

Monsieur le président soumet à l'approbation des membres du conseil syndical le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.

***Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du
13 mars 2024***

Vote : A L'UNANIMITE.

2. Protocole relatif à la sortie du contrat de DSP d'assainissement collectif (partie traitement pour la période du 01/06/2014 au 31/01/2024)

Monsieur le président présente le protocole de sortie contrat, communiqué au préalable aux membres du conseil syndical. Il précise que ce dernier n'aura aucune incidence financière.

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité les termes du protocole de sortie de contrat.

Vote : A L'UNANIMITE.

3. Questions diverses

Monsieur le président annonce que la tempête survenue en novembre 2023 et le phénomène d'érosion du littoral ont eu un impact sur l'émissaire de Cavalière. Le sable qui le recouvrait depuis la plage jusqu'à plusieurs mètres en mer est parti depuis l'hiver dernier, le laissant apparent et donc plus vulnérable.

Il ajoute avoir demandé une inspection visuelle des 50 premiers mètres. Aucun désordre n'a été constaté par les plongeurs. Il déplore que l'inspection de la totalité de l'émissaire habituellement pilotée par la SAUR au printemps n'ait pas été à ce jour initiée. Il indique qu'il a fait part de son mécontentement auprès de monsieur Hazard, vice-président SAUR pour la Région Sud-Est.

Monsieur le président précise qu'il a formulé auprès de l'Etat une demande d'autorisation de mise en œuvre de protections de l'ouvrage qui permettront de sécuriser le tronçon le plus vulnérable.

Monsieur le président regrette l'inertie d'ENEDIS au sujet de son intervention sur les travaux du nouveau poste de refoulement principal de Cavalière. Le chantier est arrêté pour la période estivale un mois plus tôt que prévu en raison de l'absence de date d'intervention de la part d'ENEDIS.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Patrick LESAGE



Date de publication : 21.06.2026

Le président

Monsieur Gil BERNARDI

